

ASSOCIATIONS ET PATRIMOINE

Des groupements de lettrés, d'érudits et d'élites locales s'intéressant aux progrès des sciences, des lettres et des arts, ont existé en France dès le milieu du XVII^{ème} siècle (Académies provinciales, sociétés littéraires, sociétés savantes...) et ont surtout connu un développement au XIX^{ème} siècle sur l'ensemble du territoire national, avec une tendance progressive à la spécialisation, comme pour les sociétés d'histoire et d'archéologie ou les sociétés d'antiquaires.

Pour certains de ces groupements et en réaction au vandalisme qui avait marqué la période révolutionnaire, est apparue la nécessité de sauvegarder le patrimoine historique et d'éviter sa dénaturation. Cette période correspond, au niveau national, à la mise en place des premières instances en faveur de la protection et d'interventions sur immeubles historiques (1834) et, bien entendu, aux travaux et recherches de Prosper Mérimée, un des premiers inspecteurs des Monuments Historiques.

Avec la création de nouveaux groupements, la notion de protection du monument a évolué progressivement vers des entités plus vastes, comme celles des « sites pittoresques » (avec la naissance du Touring Club de France, association de tourisme fondée en 1890) ou des « quartiers anciens » (avec la commission du vieux Paris 1897, ou celle



La loi de 1901 sur les associations a permis, dès le début du XX^{ème} siècle, d'offrir un cadre juridique aux nombreux groupements qui oeuvraient pour une réelle prise en compte de la notion de patrimoine historique et bâti et du patrimoine naturel. La S.P.P.E.F. (Société pour la Protection du Patrimoine et de l'Esthétique de la France) en a été la première émanation, en novembre 1901, militant, avec le soutien du Touring Club de France, pour la mise en place de la première loi de protection des sites et monuments naturels, promulguée en 1906.

Puis, les destructions liées aux deux guerres mondiales, les avatars urbains des Trente Glorieuses (1945-1975) et leurs lots de démolition, l'exode rural et les mutations industrielles et agricoles ont vu se multiplier, à l'occasion d'affaires de retentissement national, comme la bataille du Marais à Paris ou celle de vieux Troyes, les créations de nouvelles associations locales et nationales :

Association pour la protection des Villes d'Art (1963),
Civitas Nostra (1964),
FNASSEM (1967),
Maisons Paysannes de France (1965).

Mais c'est surtout au tournant des années 1980, que l'essor « patrimonial » et la reconnaissance du rôle de ces associations se sont caractérisés par des orientations et politiques nationales en faveur du patrimoine.

Ainsi, en 1984, la journée " portes ouvertes dans les monuments historiques " a marqué l'inauguration des " Journées du Patrimoine " qui sont devenues par la suite " Journées Européennes du Patrimoine ".

Les associations jouent donc un rôle fondamental, souvent en étroite collaboration avec les services de l'Etat, dont le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, dans la mission d'éveil et de sensibilisation de la population au patrimoine, que ce soit auprès des particuliers ou auprès des élus.

Exposition réalisée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère (Nathalie Dominik, Raymond Pauget, Marine Rullier, Rémy Soulier), avec la participation des associations présentées.

Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises

La Demeure Historique (D.H.), fondée en 1924, a pour objectif d'assurer la défense, la conservation et la mise en valeur du patrimoine privé. Elle réunit les propriétaires de monuments historiques privés, classés et inscrits et les amateurs d'art.

La Demeure Historique représente, informe et aide les propriétaires privés auprès des pouvoirs publics pour tous les aspects économiques, juridiques et fiscaux liés à la gestion de leur patrimoine.

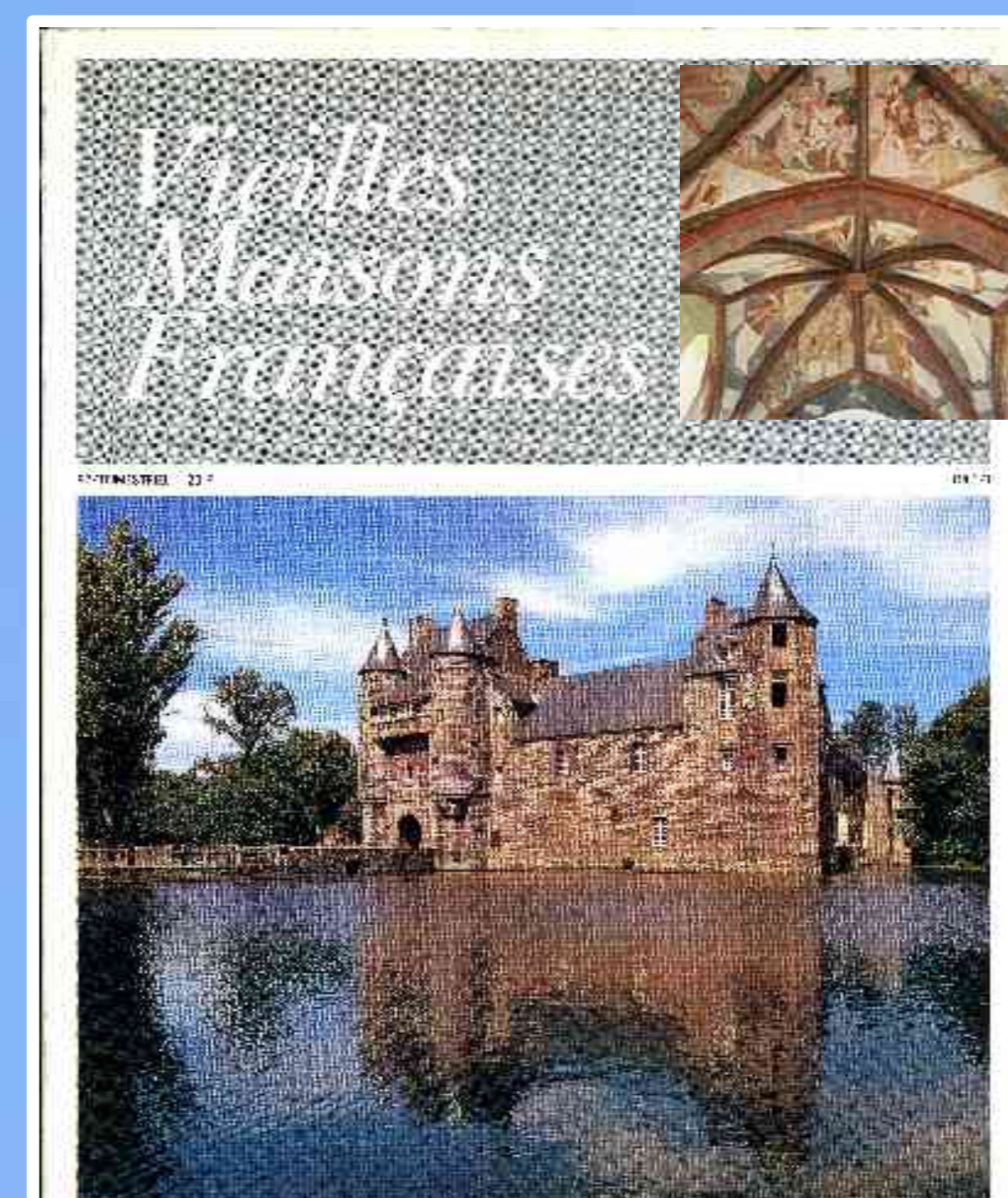
Elle assure également la promotion touristique et culturelle des demeures historiques privées ouvertes au public.

Elle édite chaque trimestre une revue.

Vieilles Maisons Françaises (V.M.F.), fondée en 1958, l'association regroupe « ceux qui ont des vieilles demeures et ceux qui les aiment » par le biais de ses délégations départementales, elle joue un rôle d'intermédiaire entre propriétaires et pouvoirs publics, anime un mouvement national d'opinion autour et en faveur du patrimoine et cherche à développer l'artisanat spécialisé.

Elle a développé des liens outre Atlantique par son antenne américaine « Friends of Vieilles Maisons Françaises », devenue " French Heritage Society" qui attribue des bourses d'étude.

Sa revue « Vieilles Maisons Françaises » part à la découverte du patrimoine architectural français « pays » par « pays ».



Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et ensembles Monumentaux F.N.A.S.S.E.M.



Fondée en 1967, pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de protéger le patrimoine français et assurer un rôle fédérateur, cette association a un triple objectif :

Sensibiliser la population et les décideurs aux richesses patrimoniales du pays, qu'il s'agisse de monuments historiques, de patrimoine non protégé, de sites ou de paysages,

Soutenir les initiatives locales et favoriser la création d'associations de sauvegarde du patrimoine, mettre en relation et fédérer celles qui existent déjà, les informer et les conseiller (elle regroupe environ 350 associations nationales, régionales et locales et en a référencé plus de 6000 dans sa base de données).

Intervenir directement quand des menaces pèsent sur un élément du patrimoine.

La FNASSEM édite un bulletin de liaison bimestriel : l'Entrait et organise depuis plusieurs années " la journée du patrimoine de pays " qui se déroule en juin et est destinée à faire connaître le patrimoine rural non protégé.

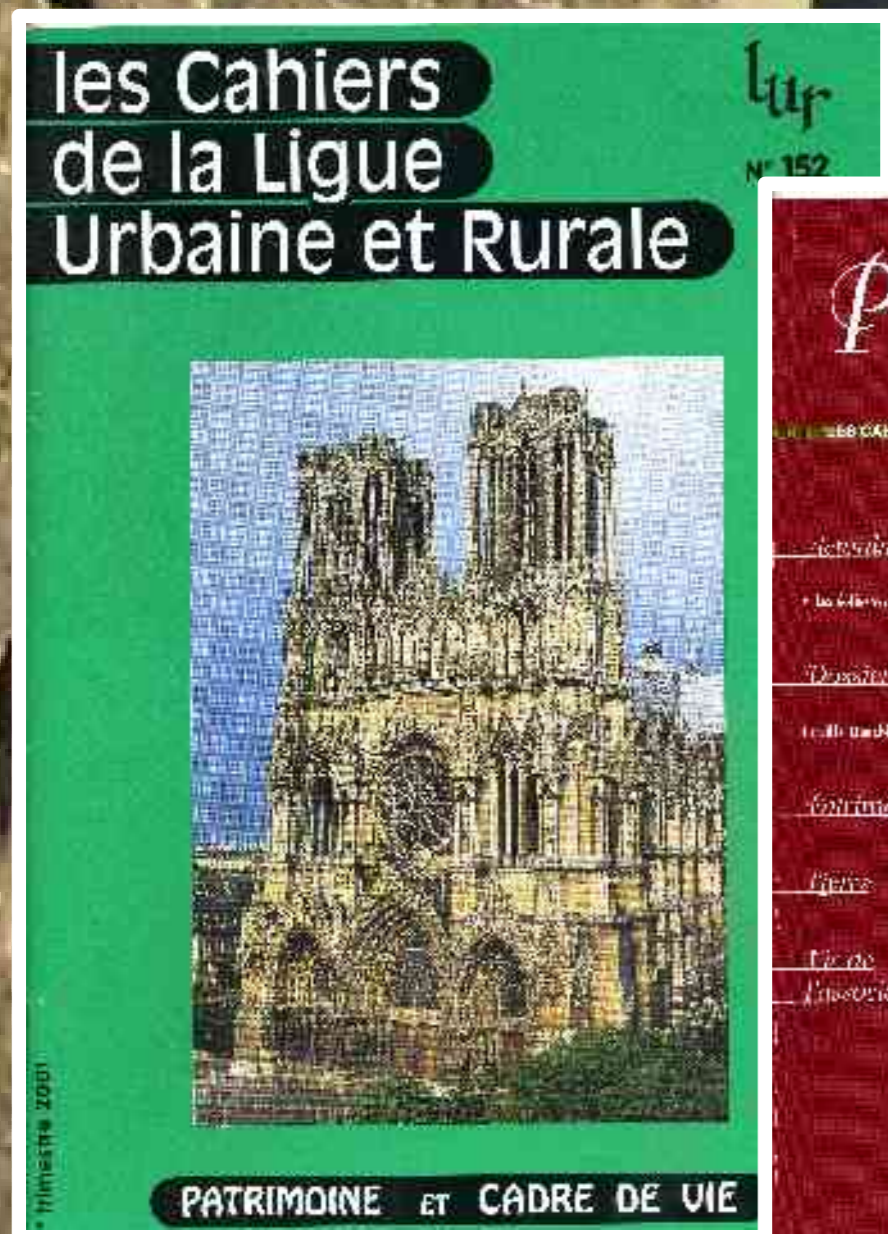
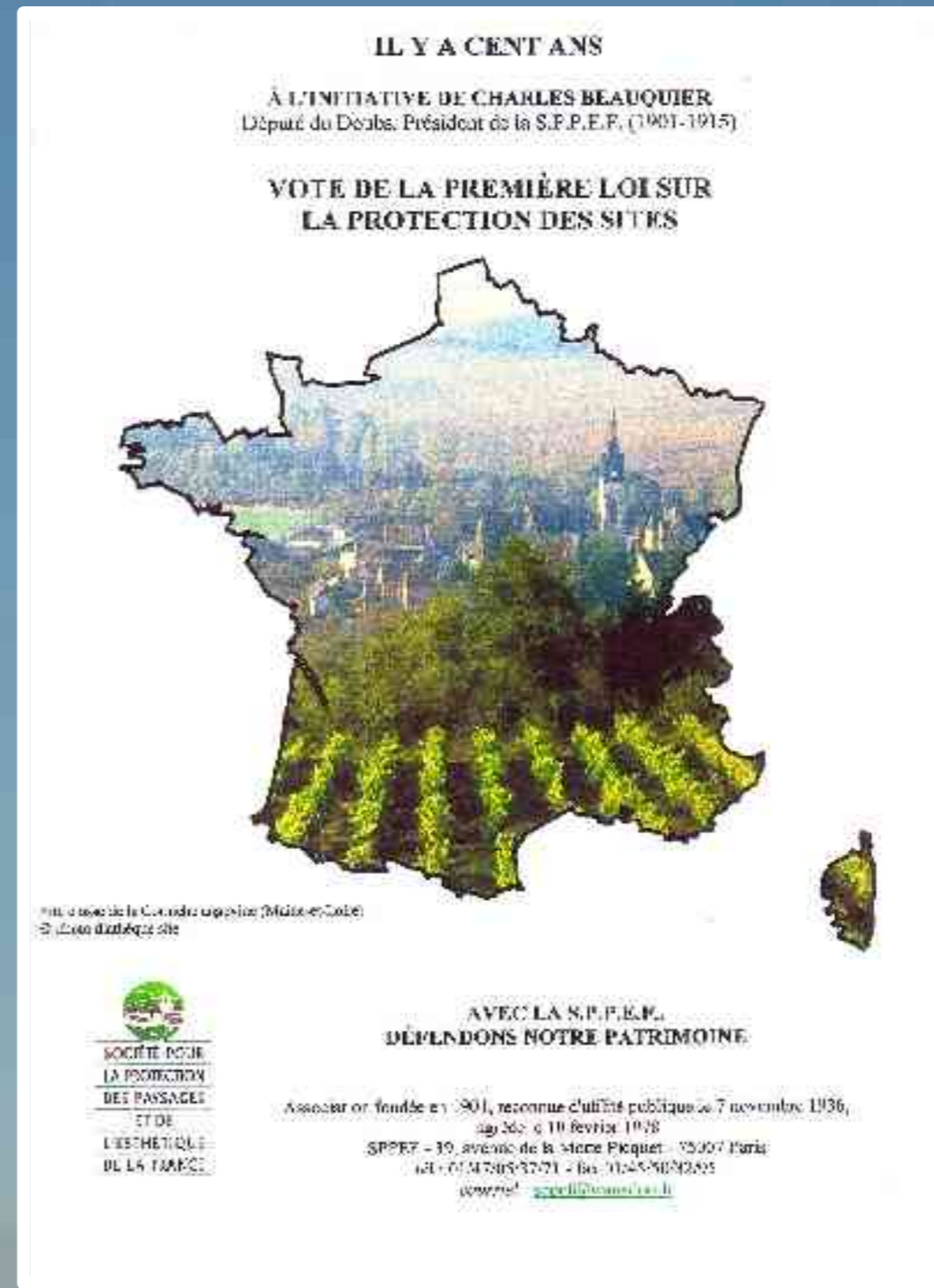


Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de France S.P.P.E.F.

Constituée en 1901, la SPPF qui réunit des personnalités importantes du milieu intellectuel et politique de l'époque, va jouer un rôle déterminant dans l'évolution de la législation française, notamment avec l'adoption de la première loi protégeant les sites et monuments naturels de caractère artistique (1906) et celle relative à la protection des monuments historiques (1913).

Elle interviendra en faveur de nombreux monuments, bâtis ou naturels, menacés de démolition ou d'altération (comme le Pont-neuf de Cahors, le vieux Lyon ou Avignon) et s'engagera résolument dans une voie en faveur de la protection des paysages ruraux français, soulignant, en tant que précurseur, tout l'intérêt économique que leur préservation et leur mise en valeur peuvent apporter à notre pays.

Fusionnée en 1955 avec la Société pour l'Esthétique Générale de la France (S.E.G.F.) fondée en 1930, la société devient la S.P.P.E.F.



Ligue Urbaine et Rurale L.U.R.

Créée en 1944/45 en réaction à l'urbanisme anarchique de l'entre deux guerres, la Ligue Urbaine et Rurale, reconnue d'utilité publique en 1970, a une vocation généraliste mais est aussi plus axée sur une vision prospective, cherchant à concilier aménagement et sauvegarde.

Elle vise notamment la sauvegarde du patrimoine monumental, naturel et artistique de la France, par intégration rationnelle et harmonieuse des édifices du passé dans le cadre de la vie actuelle et cherche à promouvoir l'édification d'un nouveau patrimoine digne de l'ancien et une politique d'urbanisme contemporaine de qualité. A ce titre, elle a engagé, par le passé, différents concours et actions de sensibilisation en ce sens. La L.U.R. a organisé, pendant 17 ans, le concours du Maire, qui a permis d'encourager les efforts de plusieurs communes pour maintenir le caractère, le style et l'harmonie des villages.

En Lozère, plusieurs communes ont été ainsi primées :

Canilhac en 1995 (restauration de l'église et ses abords, restauration d'un four et d'un donjon du XIème siècle),

La Canourgue en 1996 (restauration de deux maisons contiguës à pans de bois du XVIème siècle),

Prinsuéjols en 1996 (restauration et aménagement en multiple rural d'une ancienne maison de village),

Mais aussi : Le Malzieu, le prieuré d'Aumont et de Chirac.

La L.U.R. édite « Les cahiers de la Ligue Urbaine et Rurale » depuis 1963, comportant de nombreux articles de fond sur les grands problèmes du patrimoine, du développement des villes et la préservation des monuments, sites et paysages.

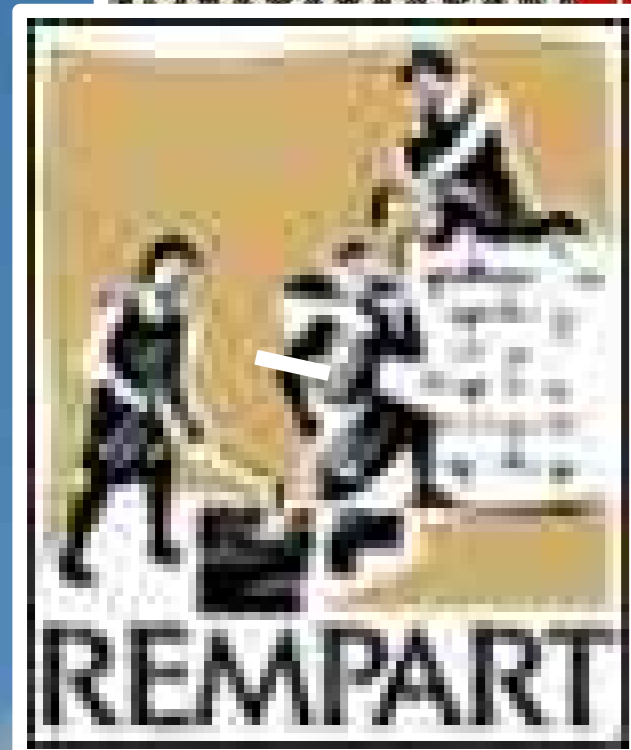
Enfin, elle organise, depuis peu, un concours des entrées de ville destiné à récompenser les communes ayant engagé des réflexions d'intégration et de réaménagement de ces secteurs ô combien malmenés par l'urbanisme contemporain.



Rempart



MISSION PATRIMOINE



Chantiers de bénévoles
en France et à l'étranger
Stages de techniques
traditionnelles
Patrimoine, Archéologie
Environnement

L'union Rempart a été fondée afin de permettre aux bénévoles qui ont entrepris le sauvetage d'un monument de confronter leurs expériences, d'échanger leurs solutions et renforcer les moyens d'action. Evoluant vers un système de formation de bénévoles et une union d'associations locales (170 de nos jours), Rempart, reconnue d'utilité publique en 1982, est surtout connue pour l'organisation de nombreux chantiers de réhabilitation du patrimoine bâti et naturel sur lesquels interviennent des personnes volontaires dont beaucoup de jeunes venus de France ou de l'étranger.

Développant un certain nombre d'actions de gestion et d'animation de certains sites ainsi réhabilités, Rempart vise à une large diffusion des connaissances techniques et historiques au cours de ces chantiers qui offrent très souvent aux participants, outre l'enrichissement de la vie commune, la possibilité de nouer des relations avec les populations locales. Rempart édite des ouvrages dans la collection « Patrimoine Vivant ».

Maisons Paysannes de France

L'association, emblématique des préoccupations de sauvegarde de ce que l'on appelle « le petit patrimoine » ou « patrimoine de pays », a été fondée en 1965 et a pour objectif la connaissance et la sauvegarde de l'architecture paysanne traditionnelle par la restauration et l'entretien des bâtiments selon les conditions propres à chaque région.

Elle souhaite aussi promouvoir le cadre naturel de ce patrimoine et une architecture contemporaine en harmonie avec les sites.

Elle assure, via ses délégations départementales :

L'étude et la connaissance du bâti ancien afin d'offrir l'information la plus complète possible sur l'architecture paysanne et sa restauration,

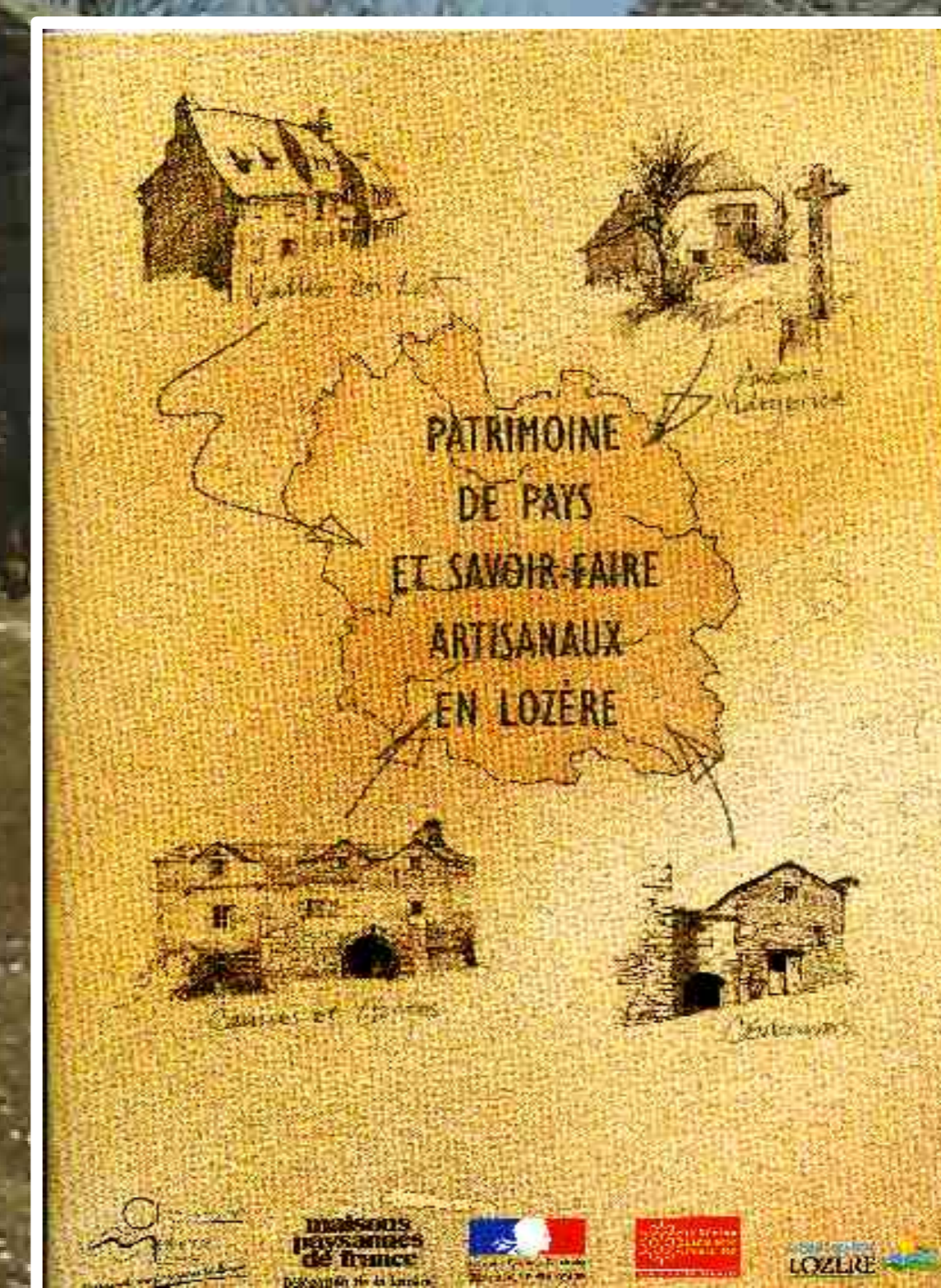
Le conseil aux propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux,

La formation auprès des professionnels et amateurs,

La sensibilisation du public par des démonstrations de savoir-faire, des visites, des expositions et par sa participation active aux journées du patrimoine de pays.

En Lozère, Maisons Paysannes de France est une association très active par la sensibilisation et le soutien qu'elle apporte à ses membres et à tout particulier qui souhaite s'engager dans la restauration d'un élément du patrimoine rural.

Elle s'est tout particulièrement impliquée dans le projet de sauvegarde, avant restauration, de la ferme « aragonaise » des Montziols (commune de Saint-Rome de Dolan et propriété de la communauté de communes) : déblaiement, mise hors d'eau, protection des voûtes de cette ferme.



Mais la connaissance, la protection, la mise en valeur et la restauration du patrimoine au sens large sont aussi amplement le fait de multiples associations locales qui œuvrent, au sein de chaque département, pour une transmission aux générations futures de ces éléments précieux.

Cette exposition donne l'occasion pour la Lozère de mettre en avant le travail et l'action de cinq associations, parmi tant d'autres, qui, chacune dans des domaines bien distincts mais complémentaires, apportent leur contribution à ce souci commun de préservation et de valorisation.

Le Centre d'Études et de Recherches de Mende
La Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
L'association GARDE
L'association ALTARIPA
L'association Re Sources

Il est impossible de ne pas citer d'autres associations qui, chacune dans son domaine, participe de cet élan général qui s'adresse à nos plus profondes racines : l'association des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (A.B.P.S.) qui restaure bancels et murets des Cévennes et d'ailleurs, Tour et Détours de Chanac, l'association du Vieux Sainte Enemie, le Conservatoire des Sites Lozériens, etc...

Le Centre d'Études et de Recherches

Le centre d'Études et de Recherches littéraires et scientifiques de Mende (C.E.R.) a une vocation très généraliste, un peu dans l'esprit des sociétés savantes des XVIIIème et XIXème siècles.

Lieu d'échanges et de réflexion entre ses membres et divers intervenants, il organise de nombreuses conférences et présentations publiques sur des sujets et des ouvrages intéressant le département et la région, et portant sur des thèmes variés.

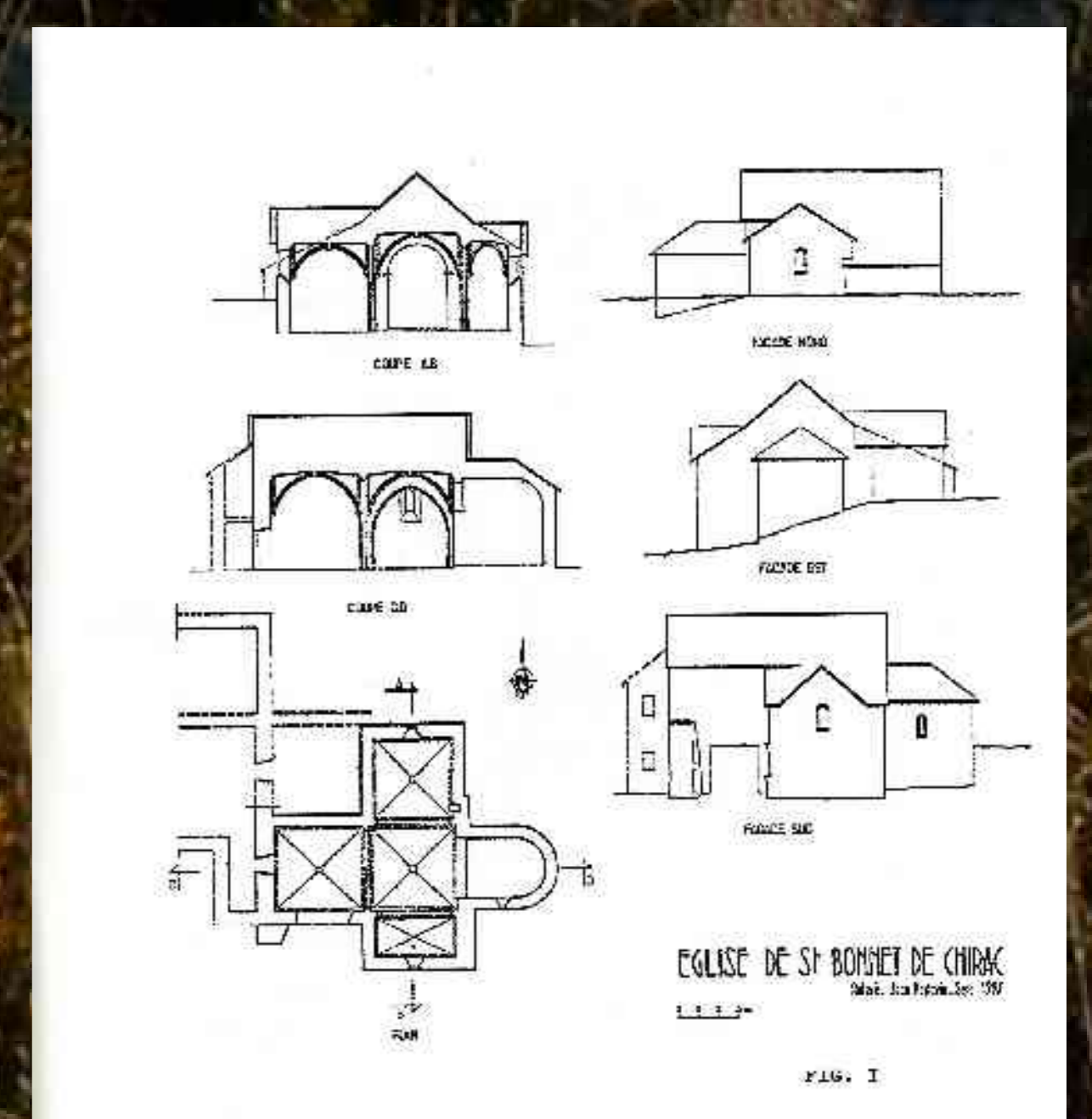
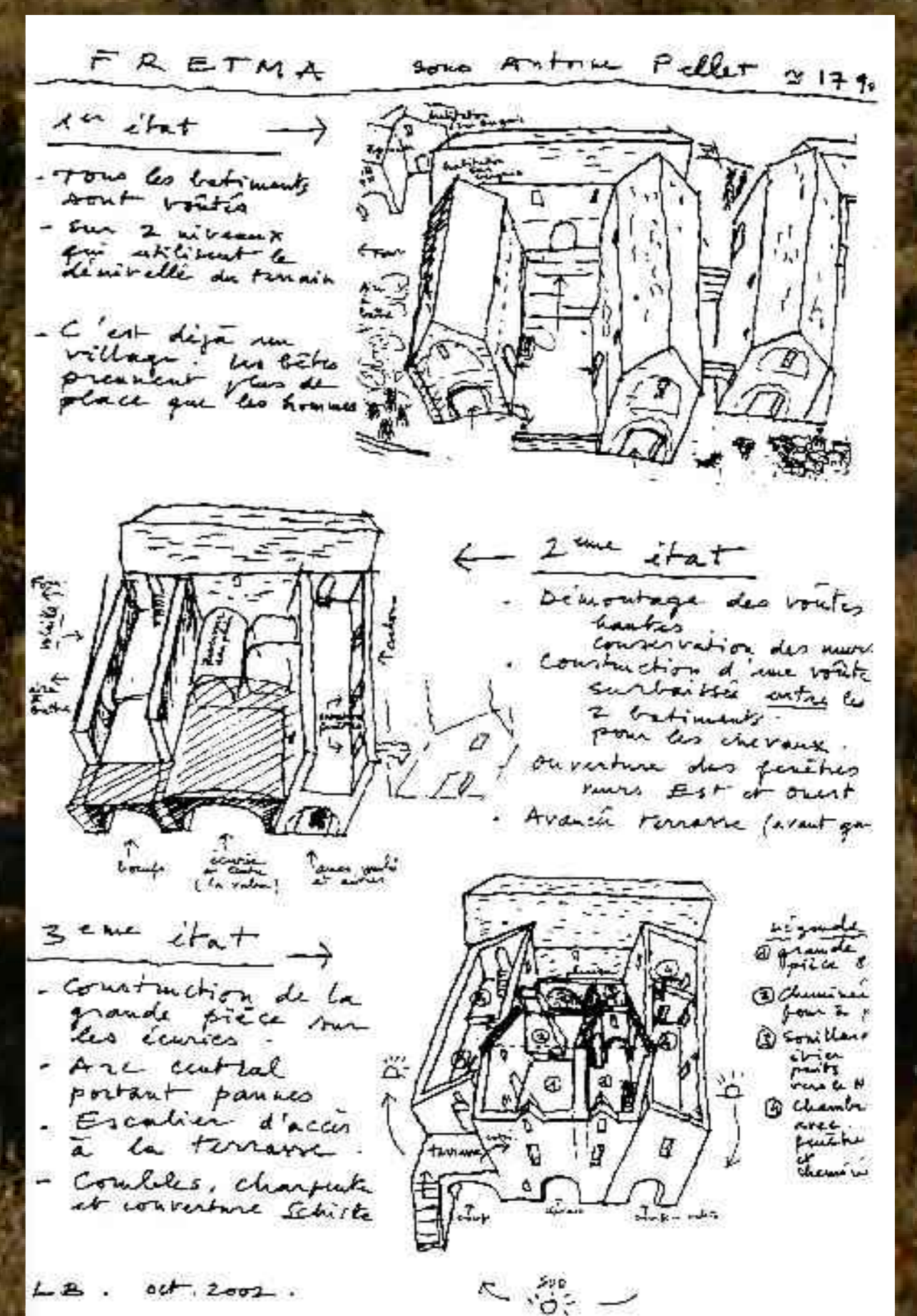
Il s'intéresse à l'éveil des jeunes, aux questions de culture et patrimoine en général, par le biais d'ateliers de créativité pour enfants qui se déroulent deux après-midi par semaine à Mende.

Il publie un bulletin annuel et des mémoires sur des sujets importants :



- Chapelle Saint-Loup de Villefort
- Les tournées du Préfet Gamot (1813)--
- Les dolmen de Crespin (étude anthropologique)
- Chapelle Sainte Thècle et son environnement

Concernant le patrimoine bâti lozérien, le CER a réalisé plusieurs enquêtes et recherches sur les thèmes suivants : chapelles, cadrans solaires, pigeonniers, croix, et organise, annuellement, pour ses membres, une excursion à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Ce circuit est le plus souvent l'occasion d'engager une réflexion et une recherche approfondies sur un thème donné (par exemple, l'excursion 2004 en Margeride fut l'occasion d'une étude d'itinéraire probable de l'armée de Du Guesclin jusqu'à la place forte de Châteauneuf du Randon).





La Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère

La Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, anciennement Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, a été fondée en 1819. Reconnue d'utilité publique en 1856, elle est l'exemple même de ces sociétés savantes qui ont connu leur apogée au XIXème siècle et qui ont permis d'aborder, outre le thème des arts, ceux, très en vogue, de la science et de la technique déclinés sous toutes leurs formes, souvent naissantes alors, et concernant tous les secteurs de la vie de nos concitoyens.

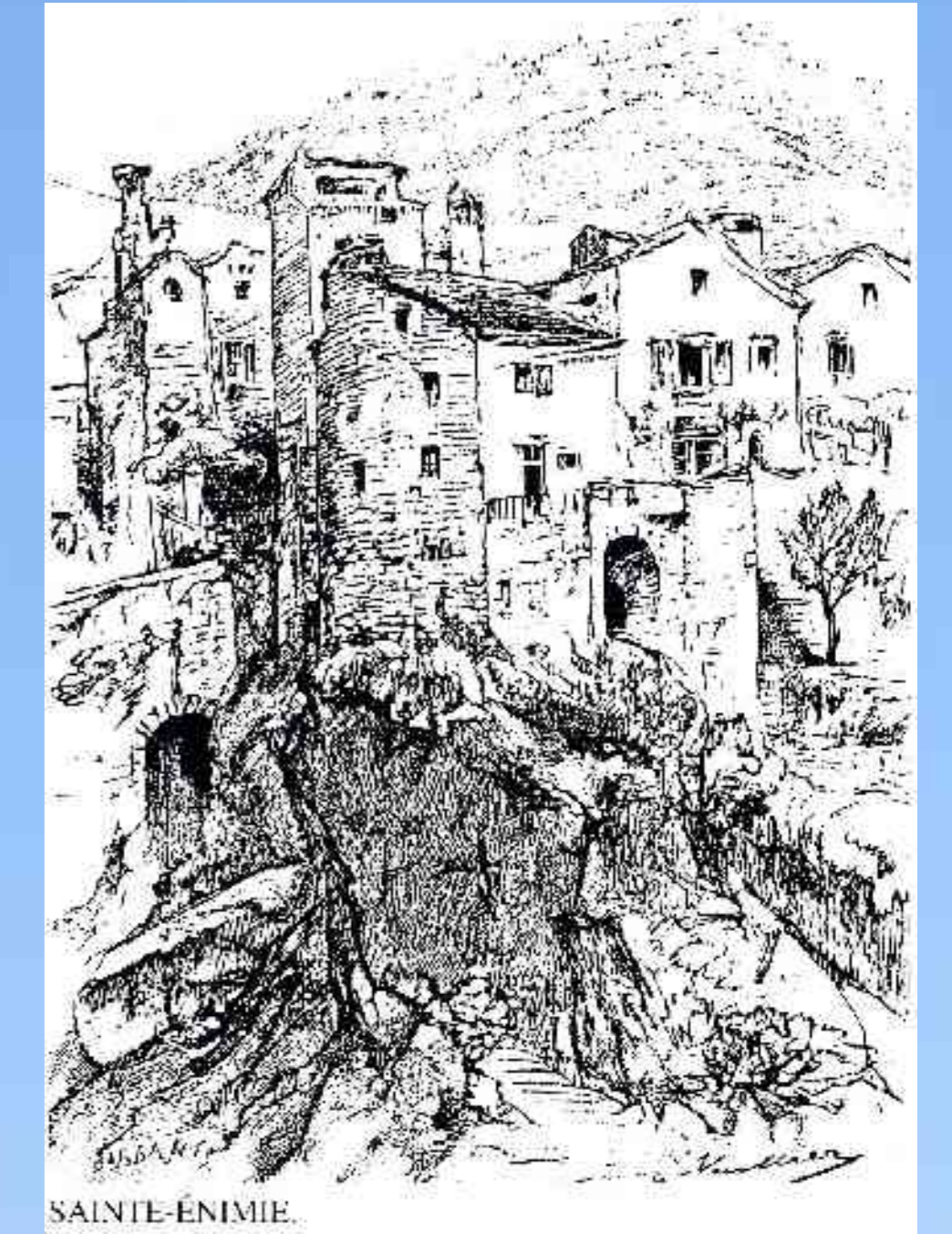
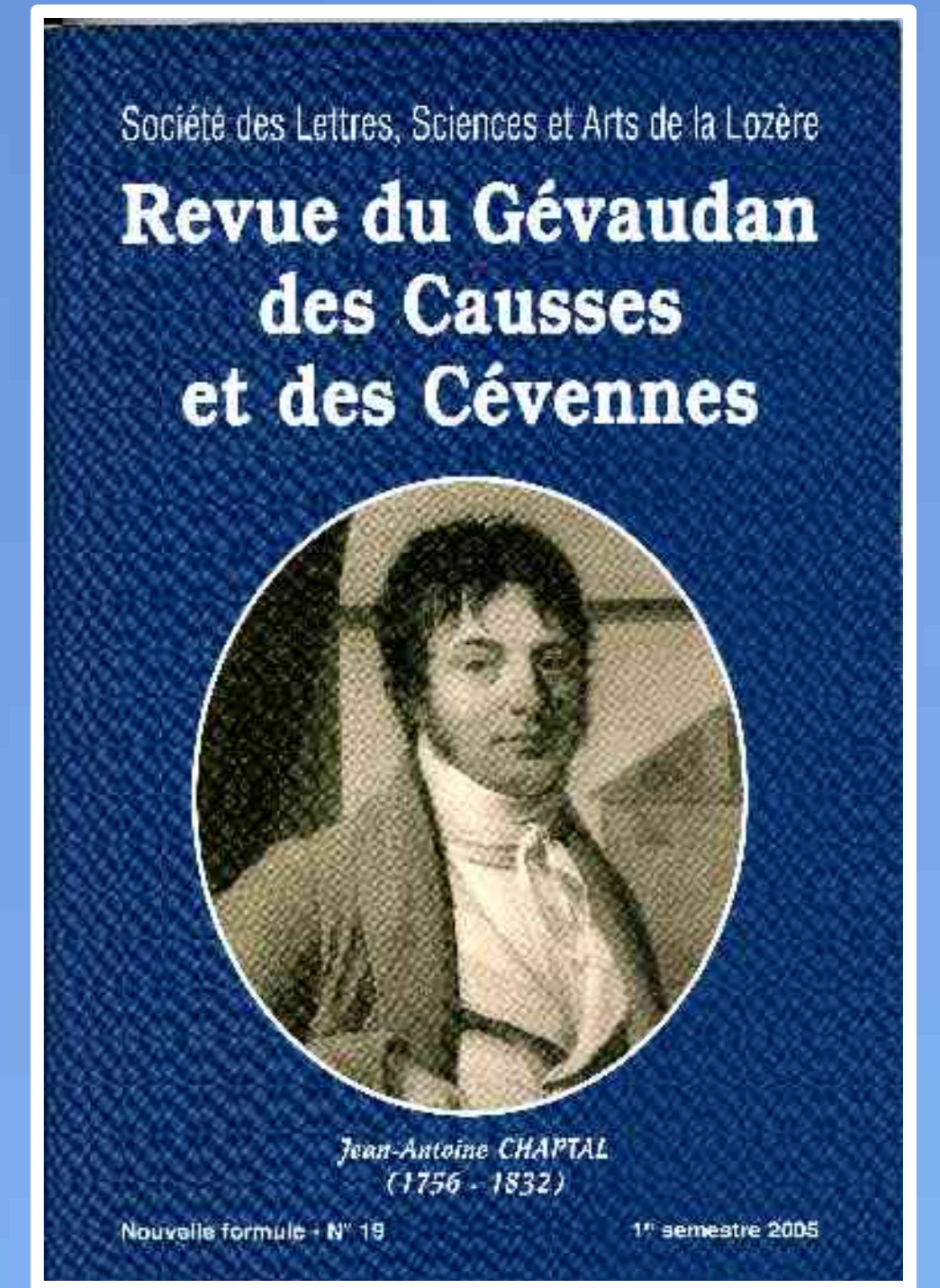
Cette académie avait pour but de contribuer par tous les moyens appropriés aux progrès des Lettres, Sciences et Arts dans le département de la Lozère.

Le Musée Ignon-Fabre, 3 rue de l'Épine à Mende, fut l'œuvre de la société en 1836, qui y siégea et en assura la gestion jusqu'à son nouveau statut de musée départemental en 1995.

La société publie chaque semestre la « revue du Gévaudan du Causse et des Cévennes », brochure illustrée.

Elle assure des sorties culturelles et participe aux Journées du Patrimoine et aux visites assurées par l'association Vieilles Maisons Françaises.

Elle organise également régulièrement des conférences sur les thèmes développés dans sa revue.



Réseau habitat, patrimoine, écologie et savoir-faire



Re Sources

Il est né d'un groupe de réflexion, créé en 2003, qui réunissait autour d'une même table des acteurs du patrimoine et s'est transformé en association en novembre 2004, regroupant 14 membres fondateurs ayant tous participé au groupe de réflexion.

Les éléments fondateurs sont :

la volonté de créer une structure commune afin de renforcer les actions de chacun,
le désir de valoriser un savoir-faire et des matériaux traditionnels et écologiques comme éléments clé d'un art de bâtir contemporain,
la nécessité de développer un fonctionnement interdisciplinaire, qui permet le partenariat et la mobilisation des acteurs professionnels, publics et privés autour des mêmes enjeux. Pour mener ses engagements avec la plus grande efficacité, le réseau Re Sources se concentre dans ses actions sur deux cibles prioritaires : augmenter la demande / structurer l'offre

Dans ce but, Re Sources prévoit des actions de sensibilisation et d'information, comme l'organisation de café débats, de journées de rencontre, de chantiers pédagogiques, de journées de conseil, le lancement d'un concours photo à thème ou la publication d'un bulletin d'information.

Afin de mieux structurer l'offre, l'association propose à ses membres et partenaires une coordination de leurs actions à l'échelle départementale, par exemple dans les domaines de la formation ou de l'animation auprès des jeunes.

Enfin Re Sources souhaite à travers le regard transversal de ses membres, engager un travail de recherche sur des thèmes précis.



Les actions du réseau s'appuient sur tous les acteurs du milieu professionnel et associatif, mais s'adressent aussi au grand public, ainsi qu'aux instances politiques.

Le Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan

Laissez-vous conter Mende & Lot en Gévaudan...

Le Pays d'art et d'histoire (Pah) «Mende & Lot en Gévaudan» réunit en partenariat avec l'État, les 22 communes de la haute vallée du Lot depuis sa source en amont jusqu'au village des Salelles en aval de Chanac. Cet espace d'une grande cohérence naturelle culmine à l'Est à 1700 mètres d'altitude avec le Pic Finiels sur la commune du Mas d'Orcières et descend vers l'Ouest plus de 1000 mètres plus bas.

Du Col de Tribes à la porte des Ajustons, de Montmirat au Can de la Roche c'est ici que bat le cœur historique du Gévaudan, marqué par les riches empreintes du temps. Ancienne capitale du comté, aujourd'hui chef-lieu de la Lozère, Mende est au centre de cet espace forgé par l'œuvre de l'homme, où résident 22000 habitants, sur près de 4 cantons, jadis terre épiscopale de Mende à Chanac, baronnie du Tournel, du Mont Lozère au Valdonnez et baronnie de Cénaret autour de Barjac.

A travers des brochures thématiques, des visites guidées, des conférences, expositions ou encore spectacles et ateliers du patrimoine, c'est une magnifique découverte ou redécouverte du patrimoine du pays de « Mende et Lot en Gévaudan » qui nous est offerte.

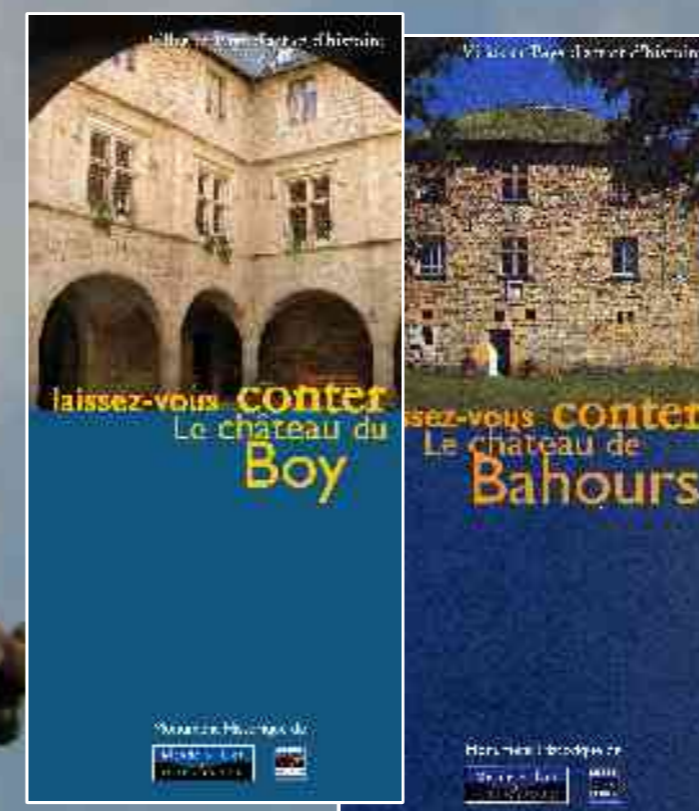


Crédit : Elsa Lescur

Zoom sur...

La Lozère possède de nombreux édifices romans qui conservent des décors peints témoins aujourd'hui des différents courants artistiques qui se sont développés au gré du temps. Alors qu'en architecture les formes romanes persistent et que les nouveautés du style gothique introduites par le pape Urbain V restent extrêmement timides en Gévaudan, les décors peints semblent suivre plus volontiers l'évolution générale des styles. Ils paraissent sans cesse renouvelés mais n'en restent pas moins très attachés à la tradition et conservation de formules décoratives et de thèmes primitifs.

L'ensemble peint mis au jour à la Rouvière est un des plus significatifs de la période médiévale. Il offre en effet l'avantage d'être conservé presque en intégralité. On peut y voir la représentation de la donatrice « Jeanne Valentin » qui a offert ce panneau peint, ainsi que le Christ en majesté entouré du Tétramorphe. Ce thème du Christ de l'Apocalypse est récurrent en Gévaudan.



Les publications du Pays d'Art et d'Histoire

Agence Imago Design



LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et villages (maisons de village, fermes et granges, fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins...).

Créée par la loi du 02 juillet 1996, personne morale de droit privé mais reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine a notamment pour mission de soutenir et encourager la sauvegarde du patrimoine de proximité, non protégé au titre des monuments historiques, en intervenant tant au côté des particuliers que des collectivités ou associations, et en permettant l'attribution de subventions ou la mise en place de déductions fiscales.

Ce patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'Etat, sa sauvegarde est de la responsabilité de tous.

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués nationaux et départementaux bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain, et sur une équipe d'une dizaine de personnes à l'échelon national, chargée de l'animation, de la gestion administrative et financière et du contrôle de gestion.

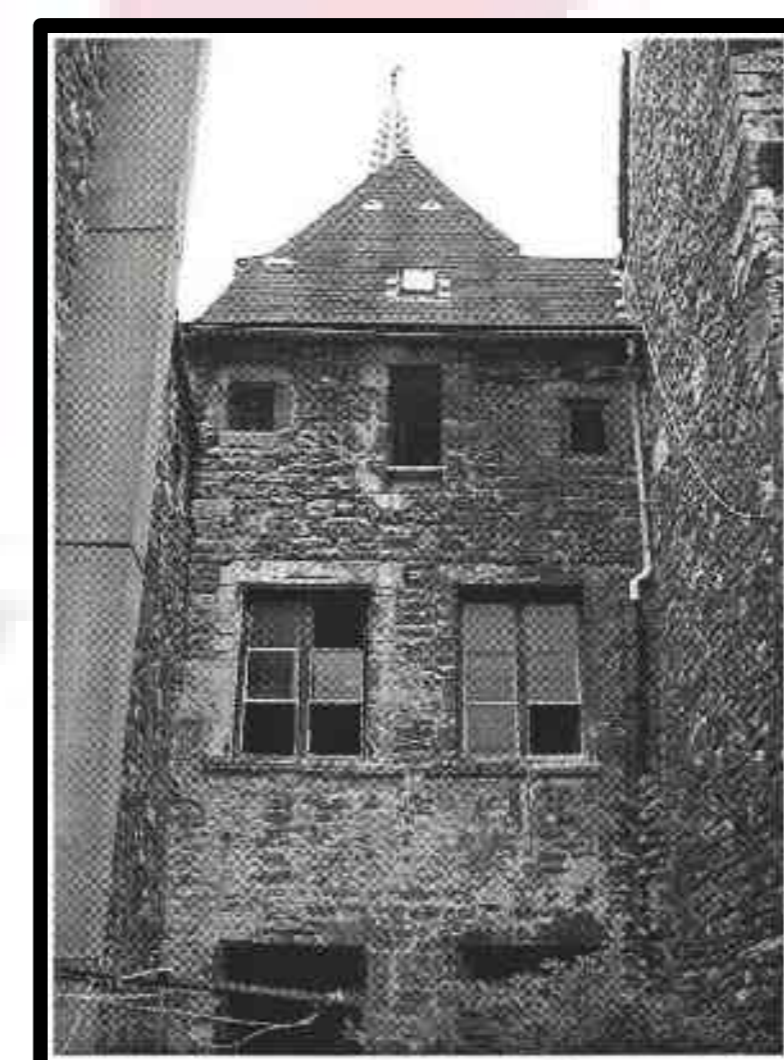
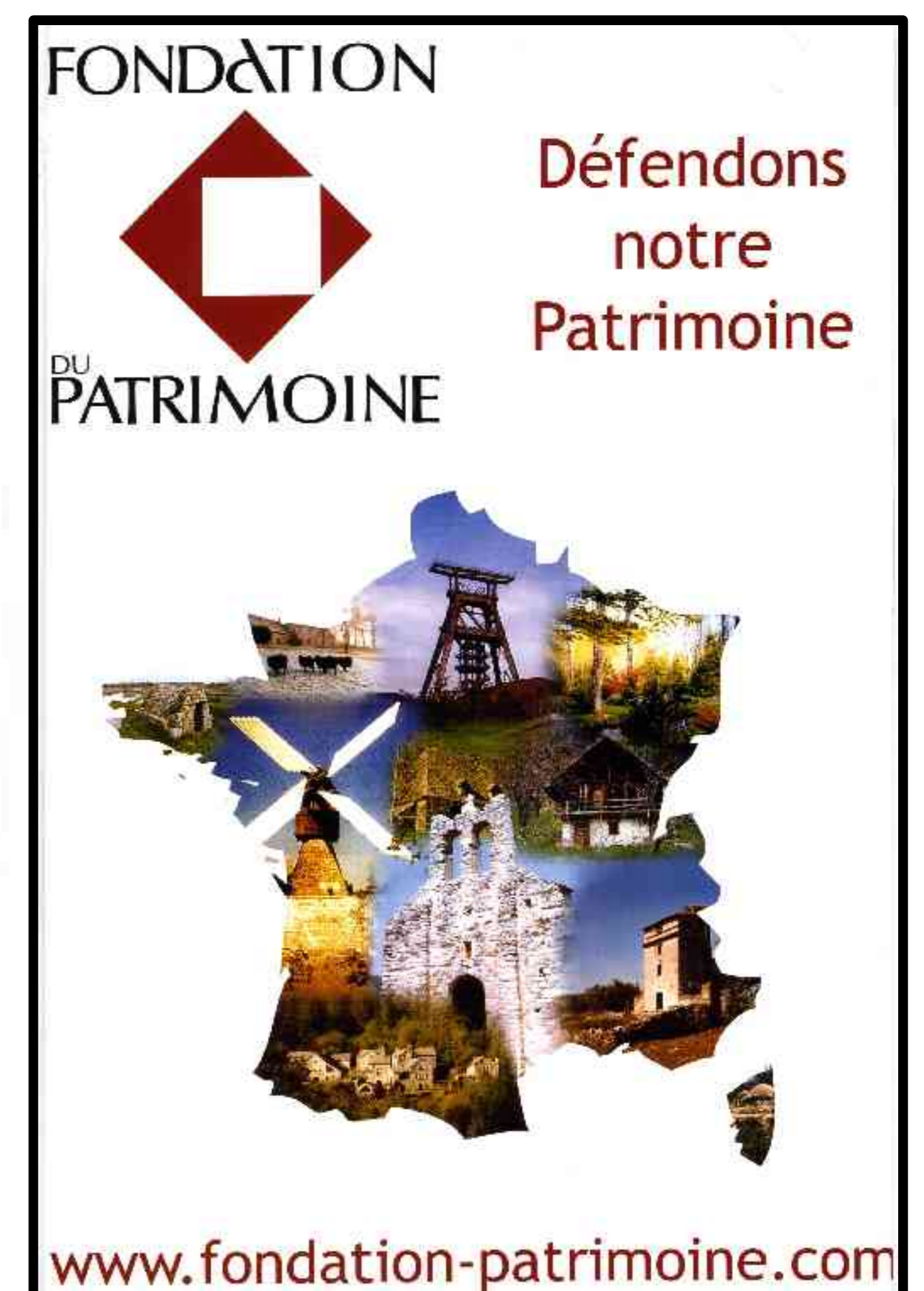
Des missions multiples :

- **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

- **Susciter et organiser des partenariats publics/privés**. La Fondation n'étant ni maître d'œuvre, ni maître d'ouvrage de projets de restauration, les délégués travaillent en étroite collaboration avec certains services de l'Etat (DRAC, SDAP, etc...) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'efforcent aussi de mobiliser le mécénat des entreprises locales.

- **Participer le cas échéant, financièrement, aux actions de restauration**. La Fondation du Patrimoine peut octroyer son label à certains projets, ce qui, sous certaines conditions, peut entraîner des avantages fiscaux pour les propriétaires privés entreprenant des travaux de restauration. Collectivités territoriales et associations peuvent également bénéficier de son concours.

- **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois**. Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation du Patrimoine au service du patrimoine de proximité. La restauration des bâtiments fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois (bâtiment, tourisme, artisanat, commerce) et la transmission des métiers et savoir-faire traditionnels.



LES LABELS

La loi du 2 juillet 1996 créant la Fondation du Patrimoine autorise celle-ci à délivrer des labels au patrimoine non protégé, afin de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur d'immeubles ou de sites menacés de disparition et particulièrement caractéristiques du patrimoine et de l'architecture locale.

Par l'attribution de ses labels, la Fondation du Patrimoine permet aux propriétaires privés de bénéficier d'une aide sous forme de déductions fiscales ou de subventions.

Tout propriétaire privé, personne physique ou société trans lucide (de type SCI, SNC, GFR,...), souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation d'un élément bâti du patrimoine de proximité (ferme, logis, pigeonnier, grange, lavoir, moulin...) peut demander le label de la Fondation du Patrimoine selon les modalités suivantes :



Quels sont les immeubles concernés ?

Les immeubles **non-habitables**, situés tant en zone rurale qu'en zone urbaine, constituant le petit patrimoine de proximité (pigeonniers, lavoirs, fours à pain, locaux artisanaux, granges, etc...).

Tous les immeubles, habitables ou non, situés dans les « Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » (ZPPAUP) ou dans celles où a été décidée une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH).

Les immeubles habitables **les plus caractéristiques du patrimoine rural** (fermettes, granges, étables, maisons de village, etc...). Le caractère rural de ce patrimoine ne dépend pas de la taille de la commune où il est situé.

Quelles sont les dépenses de restauration éligibles ?

Seules les dépenses correspondant à des travaux de restauration ou d'entretien concernant **l'extérieur des bâtiments** (couvertures et charpentes, façades, percements, menuiseries extérieures, ferronneries...) peuvent être prises en compte.

Sont exclues de ces dépenses celles **entraînées par des travaux de création**, même s'ils sont dictés par des considérations esthétiques parfaitement légitimes (par exemple, création d'ouvertures nouvelles dans une grange).

Le critère d'éligibilité est la **reconstruction à l'identique** d'une partie d'un bâtiment dégradée, occultée... la reconstruction totale, même à l'identique, d'un bâtiment disparu n'est pas éligible, de même que l'opération consistant à démonter un bâtiment, le restaurer et le remonter pierre par pierre en un autre lieu.

L'essentiel de l'immeuble, c'est-à-dire au moins l'une des façades principales, doit être visible d'une voie publique.

Comment sont délivrés les labels ?

Lorsqu'un propriétaire désire réaliser des travaux de restauration sur une construction répondant aux critères ci-dessus, comment peut-il obtenir un label de la Fondation ?

La définition des travaux qu'il envisage est d'abord discutée avec le délégué départemental de la Fondation et, si possible, avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Un dossier doit être approuvé par le délégué départemental. Il le transmet alors à l'Architecte des Bâtiments de France qui doit donner un avis favorable au projet, éventuellement assorti de prescriptions supplémentaires.

Si l'Architecte des Bâtiments de France ne donne pas un avis favorable, le projet ne peut pas recevoir de label.



Quels sont les avantages fiscaux ?

Avec un label de la Fondation du Patrimoine, les propriétaires peuvent :

Bénéficier d'une subvention d'un montant variable s'ils ne sont pas imposables ou si leur imposition ne dépasse pas un certain montant (label Qualité),

Déduire, de leur revenu imposable, si leur imposition excède un certain montant, 50% du montant TTC des travaux de restauration, cette déduction pouvant atteindre 100% si le projet bénéficie par ailleurs d'autres subventions (label Fondation).

Les montants défiscalisables sont calculés net de subventions.

La Fondation du Patrimoine, Partenaire des associations

La Fondation du Patrimoine travaille en étroite partenariat avec les associations nationales (Maisons Paysannes de France, Vieilles Maisons Françaises, Parcs et Jardins de France, Fédération des parcs régionaux de France, Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France...), et les très nombreuses associations locales qui œuvrent sur le terrain au service du patrimoine.

La Fondation peut apporter un soutien aux associations dans la mise en œuvre de leurs projets en les faisant bénéficier notamment :

D'une aide pour réunir le financement nécessaire à la sauvegarde d'un édifice :

grâce aux souscriptions publiques, en mobilisant le mécénat populaire, le cas échéant, par l'attribution d'une subvention.

D'une assistance technique, notamment dans le domaine de l'ingénierie financière (montage du plan de financement).

D'un concours sur le plan de la communication (promotion des projets).

Une association qui souhaite soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine, peut y adhérer au nom de l'ensemble de ses membres.

Le four à chaux du Villaret

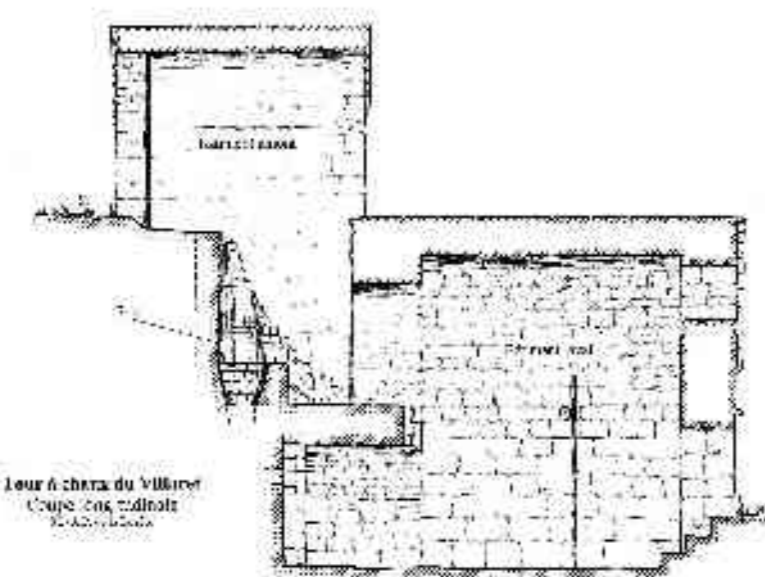
Commune du Pont de Montvert

HISTORIQUE

La construction du four est réalisée vers 1850. D'après la tradition orale, ce four fonctionnait de manière intermittente (environ 8 fournées de chaux par an). L'exploitation a cessé vers 1920. Un unique document d'archive a été retrouvé. Destiné aux impositions, il nous informe sur le nom de l'exploitant dans les années 1885 à 1889.



DESCRIPTION - FONCTIONNEMENT



L'ensemble du four se compose de deux constructions de plan quadrangulaire, voûtées en berceau brisé. Le bâtiment aval abrite l'aire de service et le stockage. Les fragments d'arc restant nous montrent que ce bâtiment à l'origine avait une voûte en plein cintre, remplacée par une voûte en arc brisé après l'effondrement de celle-ci. L'autre bâtiment, en amont, protège le four proprement dit. Celui-ci se compose d'une cheminée de 85 cm de diamètre et de 5 mètres de haut. Le chargement du four s'effectue en strates successives de combustible (bois de la forêt d'Altefage ou charbon de la Grand-Combe) et de pierres calcaire extraites dans les alentours. Chauffées entre 900 à 1000°C environ, elles se transforment par calcination en chaux vive. Le contenu est ensuite vidé par la trémie située à la base du four dans le bâtiment inférieur pour y être trié. La chaux vive est alors "éteinte" par un apport d'eau. On obtient une pâte de chaux aérienne utilisée comme liant pour la construction (murs, enduits ou de badigeons).

HISTORIQUE DES TRAVAUX

En 1998, l'association des Amis de l'Aigoual, du Bougès et du Lozère, préoccupée par l'état alarmant du four, envisage la restauration de ce petit patrimoine avec l'accord des propriétaires, la famille PRIVAT. Les désordres les plus apparents sont, outre la chute ou le glissement des lauzes faitière, ayant pour conséquence la percolation de l'eau et peu à peu la disparition d'une partie de la voûte, l'écroulement du mur de séparation des deux bâtiments et la chute partielle de la partie aval du four proprement dit, dont la structure cylindrique est encore présente en amont.



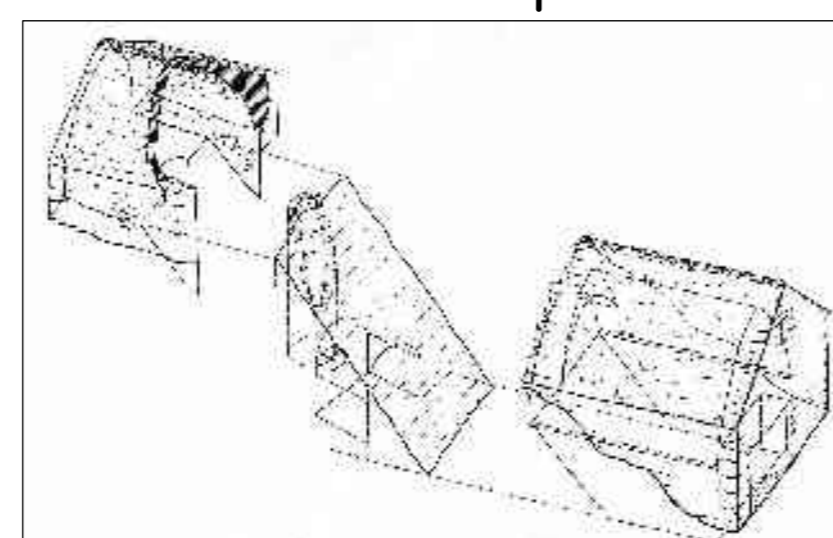
Trois tranches de travaux se succéderont entre 1999 et 2001.

1999) Etalements, confortation et consolidation des fondations par injections de chaux, bâchage provisoire, terrassement et découverte de la salle basse voûtée (lieu de récupération de la chaux) puis restauration de sa voûte.

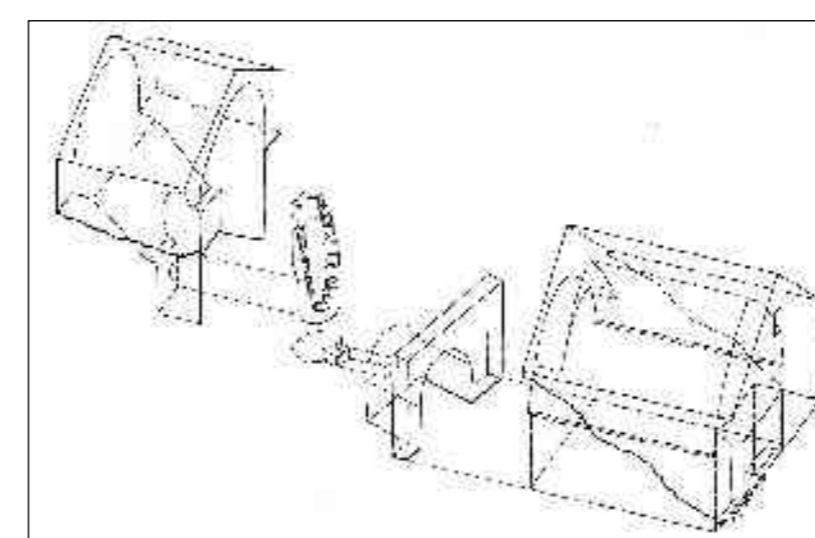
2000) Reprise des maçonneries du bâtiment aval, restauration de l'arc doubleau, reconstruction partielle du mur de séparation, restauration de la toiture en lauzes de calcaire.

2001) Dernières reprises de maçonneries (voûte et couverture du bâtiment amont), consolidation du four par des injections, création d'un escalier d'accès, mise en place de claustra en bois pour la sécurité, finitions et présentation de l'édifice.

Le Préfet a inauguré les lieux en présence du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général, du Président du Parc National des Cévennes, de la Direction Régionale des Affaires culturelles, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, du Président du Crédit Agricole, et de nombreuses autres personnalités.



Vue éclatée du four à chaux, état initial du site (1998)



A l'issue des travaux

L'ASSOCIATION

Les Amis et l'Aigoual, du Bougès et du Lozère :

Créée en 1991, l'association a pour objet la proposition, la coordination et l'exécution de toutes actions propres à protéger la nature et l'environnement sur les massifs de l'Aigoual, du Bougès et du Lozère.

Siège social : La Mairie, 48220 Le Pont de Montvert.

La Fondation du Patrimoine a accordé en 2001 le Label de Bâtiment Caractéristique au four à chaux du Villaret sur la commune du Pont de Montvert, et a ainsi contribué à sa restauration qui s'est déroulée sur trois ans.